

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2006-035		Diffusion : B	Date d'émission : 1 février 2006	Page : 1/2
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : F-2004-133 annulée par sa Révision 1			
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS		Type(s) de matériel(s) : Avions A300-600			
Certificat(s) de type n° 72 Fiche(s) de données n° 145					
Chapitre ATA : 29	Objet : Interférence entre moyeu de RAT (Ram Air Turbine) et tuyauterie hydraulique				

1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A300-600, tous modèles certifiés, tous numéros de série équipés de RAT HAMILTON SUNDSTRAND.

2. RAISONS :

Rappel des raisons de la consigne de navigabilité (CN) F-2004-133 :

Lors d'une maintenance programmée, un opérateur a constaté un trou dans le moyeu de la RAT. La friction d'une des tuyauteries hydrauliques environnantes avec le moyeu de la RAT serait la cause de l'altération du moyeu. Suite à des investigations menées par le constructeur, une interférence similaire a été constatée sur un avion en phase de production.

Cette situation non corrigée pourrait conduire à une pénétration d'eau dans le corps de RAT et bloquer le mécanisme de régulation par effet de givre ou bien dégrader celui-ci par le biais des particules métalliques contenues dans la graisse de lubrification provenant de la friction entre le moyeu et la tuyauterie hydraulique.

Dans le pire des cas, la perte de la RAT et de sa fonction liée au blocage du mécanisme de régulation associée à une perte des deux moteurs est jugée catastrophique.

Cette nouvelle CN est émise à la suite de la découverte du même défaut sur un avion qui n'appartenait pas au lot d'avions concerné par la CN F-2004-133.

Le champ d'application de cette CN est donc étendu à tous les avions A300-600 équipés de RAT HAMILTON SUNDSTRAND.

La CN F-2004-133 est remplacée par la présente CN.

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2006-035	Diffusion : B	Date d'émission : 1 février 2006	Page : 2/2
--	---	-------------------------	--	----------------------

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

L'inspection qui suit est rendue impérative à compter de la date d'entrée en vigueur (DEV) de cette CN, sauf si déjà accomplie.

Au plus tard dans les 2 500 heures de vol à compter du 14 août 2004 [DEV de la CN F-2004-133] pour les avions numéros de série (MSN) 0812, 0813, 0815 à 0818, 0821 à 0828, 0836 à 0838 inclus, sauf si déjà accompli en accord avec la CN F-2004-133,

Au plus tard dans les 2 500 heures de vol à compter de la DEV de cette CN pour tous les autres MSN, et conformément aux instructions définies dans le Bulletin Service AIRBUS (BS) A300-29-6054 Révision 2 :

- 3.1.** Effectuer une inspection visuelle du moyeu de RAT et de la tuyauterie hydraulique pour détecter des traces de frottement entre les deux éléments.
- 3.2.** Si nécessaire, remplacer la RAT et/ou la tuyauterie hydraulique en tenant compte des critères contenus dans le BS A300-29-6054 Révision 2.
- 3.3.** Corriger l'espacement entre le moyeu de la RAT et la tuyauterie hydraulique.
- 3.4.** Corriger l'assemblage des tuyauteries hydrauliques situées à proximité de la RAT.
- 3.5.** Reporter au constructeur les résultats d'inspection quels qu'ils soient.

4. DOCUMENT DE REFERENCE :

Bulletin Service AIRBUS A300-29-6054 édition originale ou Révision 1 ou Révision 2
Toute révision ultérieure approuvée de ce BS est acceptable.

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

11 février 2006.

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :
AIRBUS SAS - EAW - Bureau de Navigabilité - Fax : 33 5 61 93 45 80.

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence EASA n° 2006-0027 du 24 janvier 2006.